

Cercle de silence Versailles

Lettre n°56 – novembre 2014

L'État rappelé à son devoir de solidarité : Le père Gérard Riffard est relaxé, le parquet fait appel.

Le père G. Riffard, prêtre retraité de 69 ans, avait été inculpé le 11 juin dernier et risquait une amende de près de 12 000 € pour avoir hébergé 74 demandeurs d'asile dans le local paroissial...

La Préfecture ne leur a pas trouvé de logement. Environ 65 000 demandes d'asile sont déposées chaque année, il y a 25 000 places en Cada (Centre d'accueil des demandeurs d'asile). Les autres – des milliers de personnes ! - se débrouillent avec les logements d'urgence, les hôtels, la rue et les squats...

Le 10 septembre 2014, le tribunal de police de Saint-Étienne a relaxé le prêtre. Le juge invoque « l'état de nécessité » et l'obligation faite à l'État d'héberger les demandeurs d'asile (Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile). Il cite un arrêté du Conseil d'État de février 2012 qui place le droit à l'hébergement au rang de "*liberté fondamentale de tout être humain*" et une directive des États membres de l'Union Européenne qui permet "*d'assouplir les normes en matière d'hébergement d'urgence*".

La décision du tribunal a été saluée par une salve d'applaudissements de l'assistance.

Mais l'histoire n'est pas terminée, le parquet a décidé de faire appel. Il est paradoxal qu'aujourd'hui l'État poursuive le Père Riffard pour avoir fait ce qu'il aurait dû faire !

(D'après des articles parus dans Libération et La Croix. Cercle de Silence de Mantes. Octobre 2014)

Triel, le 22 octobre 2014, communiqué du Collectif Romyvelines :

"Les membres du collectif Romyvelines ont appris avec consternation l'expulsion, hier, des familles roumaines et bulgares de culture rom, qui vivaient à Bobigny dans le bidonville des Coquetiers.

Sous prétexte de l'insalubrité, certes réelle (qui pourrait dire que les conditions de vie sont bonnes dans un bidonville!), de nombreuses familles, et en particuliers des bébés, des personnes âgées, des malades, ont été jetées à la rue sans aucun relogement ni hébergement, et se sont retrouvées en errance, dans des conditions encore pires que précédemment...

Quelques relogements et des hébergements ont été proposés à la moitié des habitants du bidonville, sur la base d'un « diagnostic social » incomplet, mais aucune proposition n'a été faite aux autres.

Encore une fois, la France, en l'occurrence la mairie de Bobigny et la préfecture de Seine-Saint-Denis, s'illustre tristement par une politique d'exclusion et de rejet des plus pauvres, tournant le dos à son image de Pays des Droits de l'Homme. Nous sommes atterrés, indignés, en colère [...].

Nous demandons aux autorités de l'Etat de se ressaisir et de proposer aux personnes mises à la rue des solutions de logement ou d'hébergement dignes et pérennes."

Samedi 7 février 2015 : le RESF des Yvelines organise au Centre 8 à Versailles les ASSISES DÉPARTEMENTALES DU LYCÉEN SANS PAPIERS

Le cercle de silence de Versailles

Se tient le deuxième jeudi de chaque mois de 18h à 19h

Avenue de St Cloud-Angle avenue de l'Europe à Versailles (Marché aux fleurs)

Les prochaines dates : 13 novembre, 11 décembre 2014, 8 janvier 2015

<https://sites.google.com/site/cercladesilenceversailles> - cercladesilence.versailles@gmail.com

Charte du Cercle de silence Versailles

Parce que nous avons décidé d'exprimer publiquement le traitement inhumain et dégradant fait aux familles et aux travailleurs migrants en situation irrégulière en France, un Cercle de Silence s'est créé rassemblant régulièrement, à Versailles, dans un espace public, des femmes et des hommes d'horizons et convictions divers.

Par notre participation au Cercle de Silence :

IL S'AGIT de porter l'attention sur les personnes étrangères et sans papiers venues en France pour vivre mieux ou pour sauver leur vie.

IL S'AGIT de rappeler que chacune a droit au respect et que les atteintes à la dignité de quelques-unes blessent tous les hommes dans leur humanité.

IL S'AGIT de manifester une inquiétude face aux conditions de détention auxquelles sont soumises ces personnes dans les centres de rétention administrative et de contribuer au travail mené par diverses associations qui sont au contact de ceux qui subissent la loi, qui la font ou la font appliquer.

IL S'AGIT de refuser que des hommes, des femmes, des enfants endurent des traitements dégradants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en règle

IL S'AGIT d'affirmer qu'on ne peut approuver des dispositions (lois, décrets, circulaires, directives ...) qui brisent des vies humaines, détruisent des couples et des familles.

IL S'AGIT d'exprimer une espérance fondamentale en notre capacité à faire vivre des valeurs universelles.

Dans un environnement d'agitation et de bruit, le Cercle de Silence, action non violente, envoie un message humain et invite à la réflexion sur des questions concrètes.

Nous invitons donc, à Versailles, toutes les personnes de bonne volonté, croyantes ou incroyantes, à participer à ce Cercle de Silence, en référence à l'initiative des Franciscains de Toulouse.

Le cercle de silence « Versailles » est composé de citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres : du Réseau franciscain Gubbio, des fraternités franciscaines séculières, du Réseau éducation sans frontières (RESF), du Service œcuménique d'entraide (CIMADE), du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD Terre Solidaire), de la Pastorale des migrants des Yvelines, du GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés), de l'Église Protestante Unie, du Centre Huit, du Secours Catholique Versailles, du Collectif Étrangers Français en Yvelines (CEFY), du CELY (Croyants en Liberté Yvelines) et de la Communauté de Vie Chrétienne (CVX).